MAIRIE
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
86530

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-neuf du mois d'octobre à 18 heures 00 minute, le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Axel PAGES, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 octobre 2026

Etaient présents : MONSIEUR PAGÈS Axel, Monsieur HUYART Grégory, MONSIEUR TREMEL Jean-Pierre, MONSIEUR JOSEPH Patrick, MONSIEUR PRIEUR Jean-Michel, MADAME LEONET Anne-Sophie, MONSIEUR SABARD Bruno, MADAME MÉNAGE Virginie, MONSIEUR DUBOIS Frédéric, MONSIEUR DA SILVA Alexandre, MADAME DEMARCONNAY Line Catherine, MADAME MARIE Valérie, MADAME CREUZON Milène, MADAME ROUSSEAU Marjorie, MONSIEUR CHAMAILLARD Yoan

Etaient absents et excusés : MADAME SPIEGEL Coralie, MADAME PICARD Anne, MONSIEUR FRUCHON Damien (a donné pouvoir à Mme Creuzon), MADAME NADAUD Emma

A été nommé secrétaire de séance : M. TREMEL Jean PIERRE

Délibération n°70_2026

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR L'ASSOCIATION LE P'TIT PRINCE

La commune d'Availles-en-Châtellerault, souhaite formaliser la mise à disposition de salles communales au profit de l'association Le P'tit Prince, reconnue comme un espace de vie sociale au service des habitants. Cette association loi 1901, gère un relais petite enfance un accueil de loisirs maternel pour les enfants de 3 à 7 ans, un lieu d'accueil enfants/parents pour les rencontres entre les parents et les enfants. Par ses actions d'information, d'accompagnement, et d'animation constitue un relais essentiel pour les familles et les personnes souhaitant monter des projets ou simplement créer du lien.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2144-3 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2125-1 ;

CONSIDÉRANT que l'association Le P'tit Prince agit dans l'intérêt communal en favorisant l'animation du territoire et le maintien du lien social ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de définir les dispositions relatives à la mise à disposition des locaux pour encadrer cette collaboration dans le respect des règles de gestion publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :

D'approuver le principe de la mise à disposition à titre gratuit de périscolaire de l'école ROGER MORIN et de la salle des Fombeurs à l'association Le P'tit Prince pour ses activités d'intérêt général conformément au calendrier définit dans la convention de mise à disposition.

.../...

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Availles-en-Châtellerault
https://www.intramuros.org/availles-en-chatellerault/documents_administratifs/85855

D'approuver les modalités de la convention liant la commune à l'association, précisant les droits et obligations de chaque partie, notamment en matière d'utilisation des locaux, de respect des règles de sécurité de la mise à disposition.

D'autoriser : Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Le P'tit Prince ainsi que tout document afférent à cette affaire.

Fait à Availles en Châtellerault, le 29 octobre 2026
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre TREMEL

Le Maire

Axel PAGÈS

MAIRIE D'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
86 (Vienne)

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Availles-en-Châtellerault
https://www.intramuros.org/availles-en-chatellerault/documents_administratifs/85855